

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL500

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 16

À la fin de la cinquième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« mesures d'héritage »

les mots :

« missions prévues au prévues au 5 du II de l'article de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 précitée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.